

L'arrestation des individus pour désordre selon le sexe

Dans l'ensemble de notre corpus, les hommes sont plus nombreux à comparaitre que les femmes : ils représentent près de 71 % des arrestations, tandis que les femmes comptent

Fenchel, « Entre petite criminalité »; Teehan, « Conflict, Crime and Connexion »; Weaver, *Crimes, Constables, and Courts*; Jenkins, « Patrolmen and Peelers », p. 10-29; Swift, « Behaving Badly? », p. 107-125; Swift, « Heroes or Villains? », p. 399-421; Summers, « "A Source of Sad Annoyance", p. 300-316.

⁴³ Donald Fyson, « Police, élites et espace public dans la ville de Québec, 1858-1965 : du contrôle social au contrôle d'image », communication inédite, Bruxelles, 2010.

⁴⁴ Dans les confessions volontaires féminines, 46% proviennent de femmes d'origine irlandaise.

⁴⁵ Sur 1 209 confessions volontaires, 1 204 individus possèdent un prénom permettant le classement par sexe. De ce nombre, on compte 831 femmes, dont 382 Irlandaises, et 373 hommes, dont 114 Irlandais.

pour 29 %⁴⁶. En outre, cette prédominance masculine augmente en proportion au cours de la période étudiée⁴⁷. Cependant, en excluant le phénomène des confessions volontaires, nous obtenons un portrait plus fin de la répartition réelle des arrestations⁴⁸. Par exemple, la proportion de femmes diminue de près de 10 %, d'où l'importance de prendre en compte ce phénomène dans l'étude de la répression du désordre⁴⁹.

En excluant les confessions volontaires, les femmes comptent pour près de 20 % de l'ensemble des arrestations pour désordre (voir tableau 7). En d'autres termes, elles sont encore moins « désordonnées » au sens strict de l'arrestation publique que pouvaient le donner à penser les registres d'écrou. Leur présence en prison semble être bien davantage associée à leur situation de précarité qu'à leur tendance au crime puisqu'elle ne représente qu'un cas sur cinq.

Tableau 7: Individus comparaissant devant le Recorder selon leur sexe, 1860, 1886 et 1870 (%)

	<i>Tout crime confondu</i>		<i>En excluant les confessions volontaires</i>	
	Homme	Femme	Homme	Femme
1860	68,0	32,0	77,2	22,8
1866	71,0	29,0	82,7	17,3
1870	73,7	26,3	81,7	18,3
Total	70,8	29,2	80,5	19,5

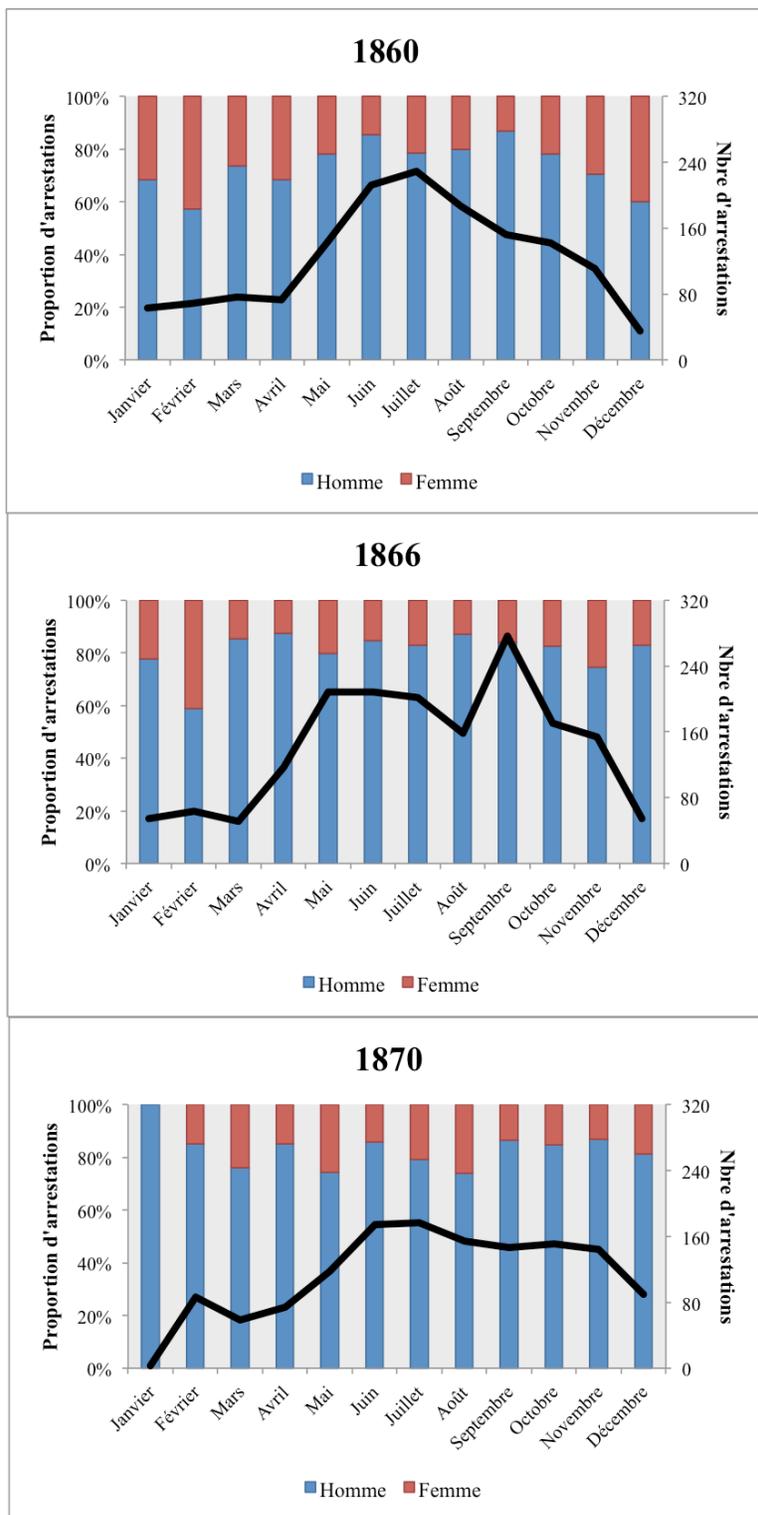
⁴⁶ Sur les 6 137 arrestations, 19 individus sont de sexe inconnu. Donc, 6 118 individus dont nous connaissons le sexe, il y a 4 330 hommes et 1 788 femmes.

⁴⁷ Les hommes représentent 68% des arrestations en 1860, 71% en 1866 et 73,7% en 1870.

⁴⁸ Sur le total des 6 137 causes, il y a 1 209 confessions volontaires. Sur 4 928 arrestations, il y en a 4 914 pour lesquelles le sexe est connu, dont 3 957 hommes et 957 femmes.

⁴⁹ C'est notamment grâce aux registres du Recorder que nous sommes parvenue à ce niveau de précision, puisque l'analyse unique des registres de la prison ne permettait pas d'atteindre un tel degré de différenciation.

**Figure 4: Évolution mensuelle des arrestations excluant les confessions volontaires⁵⁰
selon le sexe, 1860, 1866 et 1870**



⁵⁰ Ces données excluent les confessions volontaires.

Comme l'illustre la figure 4, on note la prépondérance des hommes dans les arrestations pour désordre en excluant les cas de confessions volontaires. Cependant, il faut mettre en perspective ce résultat avec les réalités démographiques de la ville de Québec. D'un côté, la proportion de femmes dans la population urbaine est légèrement plus élevée que celle des hommes pendant la période étudiée, ce qui tend à laisser penser qu'on sous-estime un peu la prépondérance relative des hommes dans les arrestations (ils sont un peu moins nombreux que les femmes, mais ils sont arrêtés beaucoup plus souvent)⁵¹. D'un autre côté, pendant l'été, la démographie de la ville est certainement affectée par une augmentation de la population masculine dans la ville, notamment par les marins. Ce phénomène mènerait donc à surévaluer la propension relative des hommes à être arrêtés pendant l'été, leur proportion dans la population étant plus élevée pendant cette saison. Sur ce point, il faudrait mener une plus large enquête sur les variations démographiques, ce qui constitue une limite pour notre étude.⁵² Dans la prochaine partie, nous étudierons plus spécifiquement le traitement judiciaire des hommes et des femmes, notamment par rapport aux causes d'arrestation et aux peines reçues.

2.4 Le traitement par le système judiciaire selon le sexe

Au cœur de cette étude, nous établirons les motifs pour lesquels les individus sont interpellés par la police municipale et les peines établies par la Cour du Recorder. L'un de nos objectifs est de définir des caractéristiques spécifiques aux arrestations menées dans le quartier portuaire. En d'autres mots, comment s'exprime la répression du désordre dans les différents secteurs de la ville, et plus précisément ceux limitrophes au port?

⁵¹ Il semble que la prépondérance relative des hommes dans le crime ait été sous-estimée puisqu'ils sont légèrement moins nombreux que les femmes dans la population urbaine. En effet, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville de Québec compte une population féminine légèrement supérieure à celle des hommes. Les femmes de 15 à 35 ans sont par contre significativement en surnombre. Ce déséquilibre des sexes peut s'expliquer par la structure d'emploi de la ville favorisant le travail des jeunes femmes, plus particulièrement dans le service domestique et la confection. Même en 1901 les femmes demeurent en surnombre. St-Hilaire et Marcoux, « Le ralentissement », p. 177.

⁵² Nous n'avons notamment pas exploité les recensements nominatifs de la ville, car cela aurait ajouté une autre dimension importante à notre corpus déjà très extensif; cette décision a été prise avec l'accord de notre directeur de recherche.

Pour ce faire, nous avons analysé les facteurs menant à l'arrestation et ce, pour les groupes masculins et féminins. La nature des accusations diffère-t-elle en fonction du sexe de l'individu? Retrouve-t-on des signes d'un plus grand désordre masculin, dans des zones spécifiques de la ville, qui pourraient être associées à la présence de marins? À noter que, pour cette partie, nous avons sélectionné uniquement les causes permettant d'identifier le lieu d'arrestation, ce qui exclut les confessions volontaires.

2.4.1 La nature du délit

Dans cette partie, nous observerons la répression du désordre selon la nature des arrestations masculines et féminines. À cet égard, nous avons relevé des différences notables entre les arrestations selon leur répartition dans le quartier portuaire et dans le reste de la ville de Québec.

Dans tous les secteurs de la cité, la proportion d'arrestations masculines demeure largement supérieure à celle des arrestations féminines pendant toute la période étudiée (voir figure 5)⁵³. Cependant, dans le quartier portuaire, elle est supérieure de 15 % par rapport à celle des autres secteurs de la ville⁵⁴. Est-ce le signe d'une plus importante présence masculine ou d'une plus forte tendance à appréhender les hommes dans ce quartier?

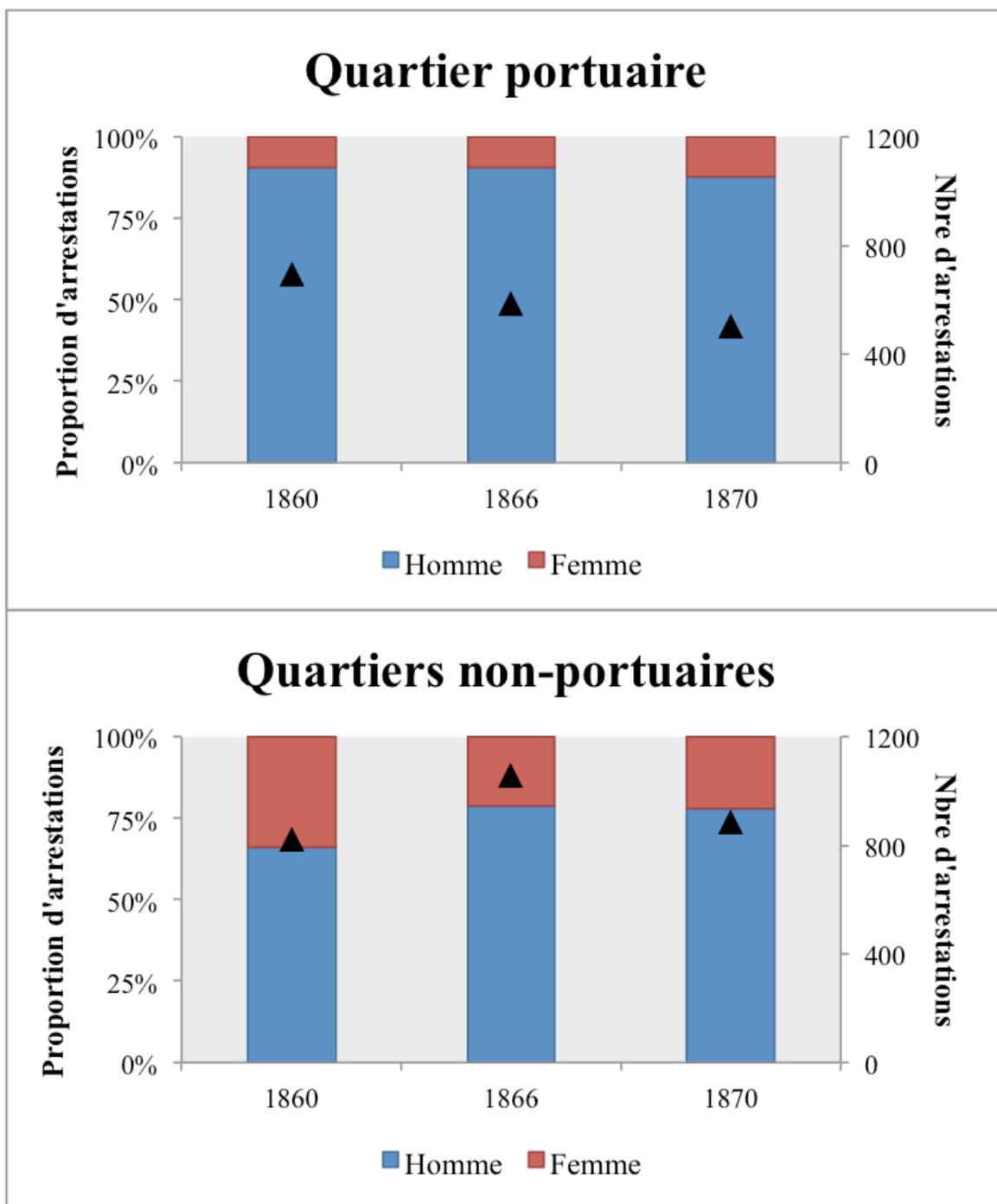
Les deux hypothèses sont possibles. D'une part, une plus grande représentation masculine dans le quartier portuaire pourrait montrer l'impact de la présence des marins dans ce lieu. D'autre part, il est vrai que la surveillance policière est plus importante dans ce secteur : le quartier portuaire comporte un plus grand nombre de postes de police et d'effectifs déployés que tout autre secteur de la ville⁵⁵.

⁵³ La proportion d'arrestations masculines du quartier portuaire oscille entre 87,7% et 90,6%. Celle des autres quartiers varie entre 65,9% et 78,7%.

⁵⁴ En moyenne pour les trois années étudiées, le nombre d'arrestations masculines dans le quartier portuaire surpasse de 15,4% celui des autres quartiers de la ville. L'écart le plus élevé (24,7%) est constaté en 1860.

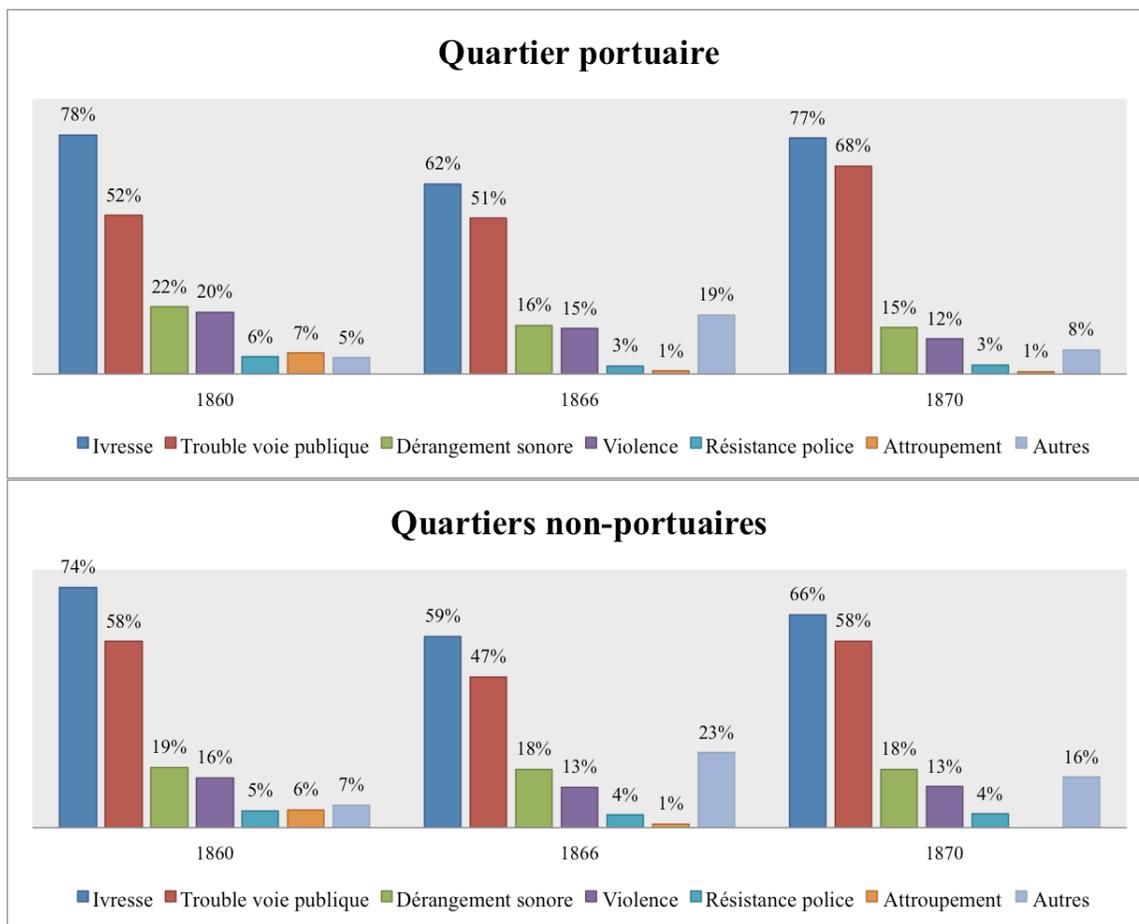
⁵⁵ En 1858, deux postes de police sur quatre se situent dans le quartier portuaire (Saint-Pierre et Champlain). En 1871, deux postes supplémentaires sont institués dans Champlain et dans Saint-Jean: il reste que la moitié des postes de police de la ville sont situés dans le quartier portuaire. Fyson, « Police, élites et espace public ».

Figure 5: Arrestations selon le sexe et le quartier, 1860, 1866 et 1870 (%)⁵⁶



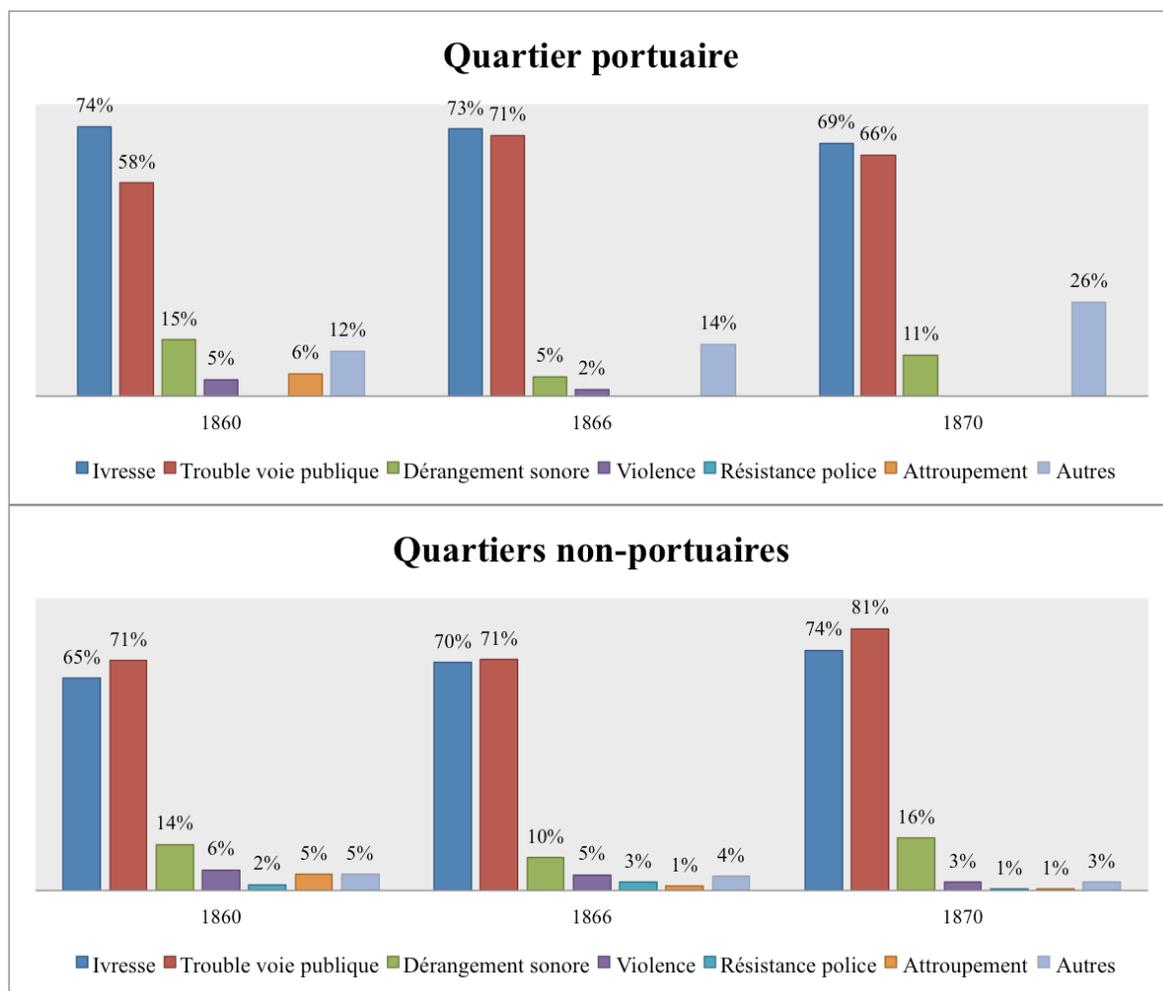
⁵⁶ On compte 1 784 arrestations répertoriées dans le quartier portuaire et 2 768 dans les autres quartiers ou lieux indéterminés, mais dont l'arrestation n'est pas le fruit d'une confession volontaire. Cette figure exclut les confessions volontaires puisqu'elles ne sont pas localisées dans la ville.

Figure 6: Facteurs d'arrestations des hommes selon le quartier, 1860, 1866, 1870 (%)⁵⁷



⁵⁷ Pour l'année 1870, la catégorie « Attroupement » reste vide (0%). Nous ne l'avons pas inclus dans cette figure par soucis d'alléger la présentation. Cette figure exclut les confessions volontaires puisqu'elles ne sont pas localisées.

Figure 7: Facteurs d'arrestations des femmes selon le quartier, 1860, 1866, 1870 (%)⁵⁸



Ainsi, les hommes sont plus nombreux à être arrêtés, et ce de manière plus marquée dans le quartier portuaire. Cependant, est-ce que la nature de leurs accusations est différente que celle des femmes? Une cause pouvait contenir plus d'un motif d'accusation à la fois. Dans la figure 6 nous avons associé chacune des causes entendues devant le Recorder avec une ou plusieurs catégories d'offense. À ce titre, il semblerait que le binôme « ivresse et trouble de la voie publique » soit le plus récurrent pour les deux sexes puisqu'il apparaît dans près de la moitié des cas, toutes années confondues⁵⁹. Les offenses secondaires comme le

⁵⁸ Pour les catégories telles que « Violence », « Résistance police » et « Atroupement », la proportion est parfois de 0%. Par conséquent, nous n'avons pas inclus ces données aux tableaux pas soucis d'alléger la présentation. Ce tableau exclut les confessions volontaires puisqu'elles ne sont pas localisées.

⁵⁹ En excluant les confessions volontaires, les deux facteurs jumelés apparaissent 2 290 fois dans les 4 928 arrestations, ce qui représente près de 46,5% des causes.

dérangement sonore, la violence⁶⁰, la résistance à la police et l'attroupement permettent d'observer des nuances intéressantes concernant la répression du désordre. Par ailleurs, la catégorie « Autres » touche plus particulièrement aux infractions concernant la voirie et aux permis.

Nous mettrons de l'avant quelques observations quant aux différences entre les arrestations masculines et féminines selon les quartiers observés (voir figure 6). D'abord, chez les hommes, la nature des arrestations est similaire dans tous les quartiers de la ville. Donc, même si le quartier portuaire comporte près de 44 % des arrestations masculines⁶¹ de notre échantillon, les hommes qui y sont appréhendés ne sont pas plus ivres ou plus violents que ceux arrêtés dans d'autres secteurs de la ville.

Ensuite, en distinguant le quartier portuaire d'une part et les autres secteurs de la ville d'autre part, nous constatons que les facteurs d'arrestations chez les hommes sont assez similaires d'une année à l'autre. Notons qu'en 1870, la dyade « ivresse et le trouble de voie publique » augmente dans les motifs d'arrestation pour les deux ensembles géographiques, mais de manière plus marquée dans le quartier portuaire. Il aurait été intéressant de vérifier si ce phénomène est issu d'une tendance sur une plus longue période.

Pour mettre en perspective ce qui a été observé chez les hommes, nous avons effectué le même exercice chez les femmes, lesquelles sont minoritaires dans les arrestations pour désordre. La figure 7 illustre la nature des arrestations féminines, laquelle est différente selon les deux ensembles géographiques. En 1870, le binôme « ivresse-obstruction » pour les femmes augmente dans les quartiers non-portuaires alors qu'ils diminuent dans le quartier portuaire. De plus, les motifs secondaires d'arrestation, comme le dérangement sonore, la violence ou la résistance à la police, sont très largement inférieurs à ceux des hommes.

⁶⁰ À noter, les personnes arrêtées par la police pour violence mineure sont probablement davantage amenées devant l'Inspecteur et surintendant de police que le Recorder.

⁶¹ Sur 3 667 causes masculines avec la mention du lieu d'arrestation, 43,7% proviennent du quartier portuaire et 56,3% des quartiers non-portuaires.

Les femmes se distinguent également parce qu'elles sont davantage associées aux infractions « Autres » relatives à la voirie ou à la possession de permis. Ce motif d'arrestation monte à près de 26% dans le quartier portuaire. À cet égard, nous pensons que la circulation des personnes et la concentration des activités marchandes dans les marchés Champlain et Finlay, où les femmes occupaient les rôles de vendeuses et d'acheteuses, pourraient expliquer ce grand nombre d'arrestations.

Même si elles ne représentent que 20 % des arrestations, les femmes sont-elles réellement moins désordonnées que les hommes, en regard des catégories légales énoncées? La proportion de femmes arrêtées pour « ivresse-obstruction » est plus élevée que celle des hommes dans le quartier portuaire en 1866, et dans les quartiers non-portuaires en 1866 et 1870. Cependant, notre analyse sur la confession volontaire nous incite à demeurer prudente sur ce point, puisque certaines d'entre elles pouvaient être arrêtées dans la rue et obtenir une sentence qui ressemble davantage à un enfermement volontaire.

En effet, si on observe uniquement les cas de femmes arrêtées et emprisonnées pour ivresse ou pour obstruction de la voie publique, 78 % d'entre elles obtiennent une sentence de plus d'un mois d'emprisonnement⁶². À titre comparatif, seulement 21 % des hommes arrêtés et emprisonnés pour ivresse ou pour obstruction obtiennent plus d'un mois de prison⁶³.

Enfin, presque la moitié de l'ensemble des arrestations féminines se solde par un emprisonnement. Or, parmi celles incarcérées, trois sur quatre se voient accorder une peine supérieure à un mois de prison. Les autorités auraient-elles fait preuve de paternalisme à leur endroit, en sanctionnant plus durement ce type de crime, plus socialement réprouvé pour les femmes que pour les hommes? Il n'en demeure pas moins que la sévérité des

⁶² En excluant les confessions volontaires, on compte 957 arrestations de femmes pour désordre dans notre échantillon. De ce nombre, 835 causes sont associées à des femmes arrêtées soit pour ivresse ou pour obstruction sur la voie publique, ou les deux à la fois, pour lesquelles 540 d'entre elles sont incarcérées. De celles qui sont incarcérées, près de 86,7% obtiennent une sentence de plus deux semaines de prison et 78,0% de plus d'un mois.

⁶³ On compte 3 957 arrestations d'hommes pour cause de désordre dans notre échantillon. De ce nombre, 2 871 causes correspondent à des hommes arrêtés soit pour ivresse ou pour obstruction sur la voie publique, ou les deux à la fois, pour lesquelles 998 d'entre eux sont incarcérés. De ces hommes incarcérés, près de 32,3% obtiennent une sentence de plus deux semaines de prison et 20,7% de plus d'un mois.

peines d'emprisonnement des femmes trahit une similarité évidente avec l'enfermement volontaire. C'est pourquoi nous examinerons dans la prochaine partie la sévérité de la peine selon le sexe des individus.

2.4.2 Le jugement et la peine

La peine en dit long sur la répression exercée sur les individus appréhendés pour désordre. Le jugement et la sévérité de la peine, à payer ou à purger en prison, sont deux éléments dénotant la vulnérabilité de certains groupes devant la justice. Dans cette partie, nous établirons ainsi les liens entre la peine et le sexe des individus. Existe-t-il une différence entre les hommes et les femmes quant au jugement prononcé et le cas échéant, la peine qui leur est imposée? La possibilité de payer l'amende implique une situation matérielle favorable, tandis que l'incarcération traduit une situation plus précaire. Considérant que globalement les hommes jouissent d'un plus grand accès à l'emploi que les femmes à l'époque, l'emprisonnement représente également une perte de salaire et même potentiellement une perte d'emploi tout dépendant du secteur d'activité. Nous explorerons cet aspect de la peine dans le chapitre 3, consacré au désordre des marins.

En excluant le phénomène de l'enfermement volontaire⁶⁴, la figure 8 montre que 26 % des individus arrêtés paient l'amende, 35 % sont emprisonnés, 28 % sont disculpés et 11 % obtiennent un autre résultat⁶⁵. Sur la période étudiée, nous observons avec le temps l'affermissement du système de justice. En une décennie, le taux de disculpation diminue significativement, passant de 45 % à 19 %. Le système judiciaire semble donc moins indulgent envers les accusés. Cependant, ce n'est pas la proportion des cas d'emprisonnement qui augmente, mais plutôt le paiement de l'amende chez les individus reconnus coupables. Il faut en conclure que, même si les contrevenants sont moins souvent disculpés que par le passé, ils semblent davantage en position de payer leur peine.

⁶⁴ Excluant les cas de confessions volontaires, nous comptons 4 928 causes pour les trois années couvertes par notre échantillon, tous sexes confondus.

⁶⁵ Ce sont les moyennes pour les trois années (1860, 1866, 1870). Dans la catégorie « Autres », nous avons inclus tous les jugements qui n'aboutissent pas, dont les reports, la contestation devant la cour, l'abandon des charges, le défaut de comparaître, etc.

Figure 8: Le jugement et la peine 1860, 1866, 1870 (%)

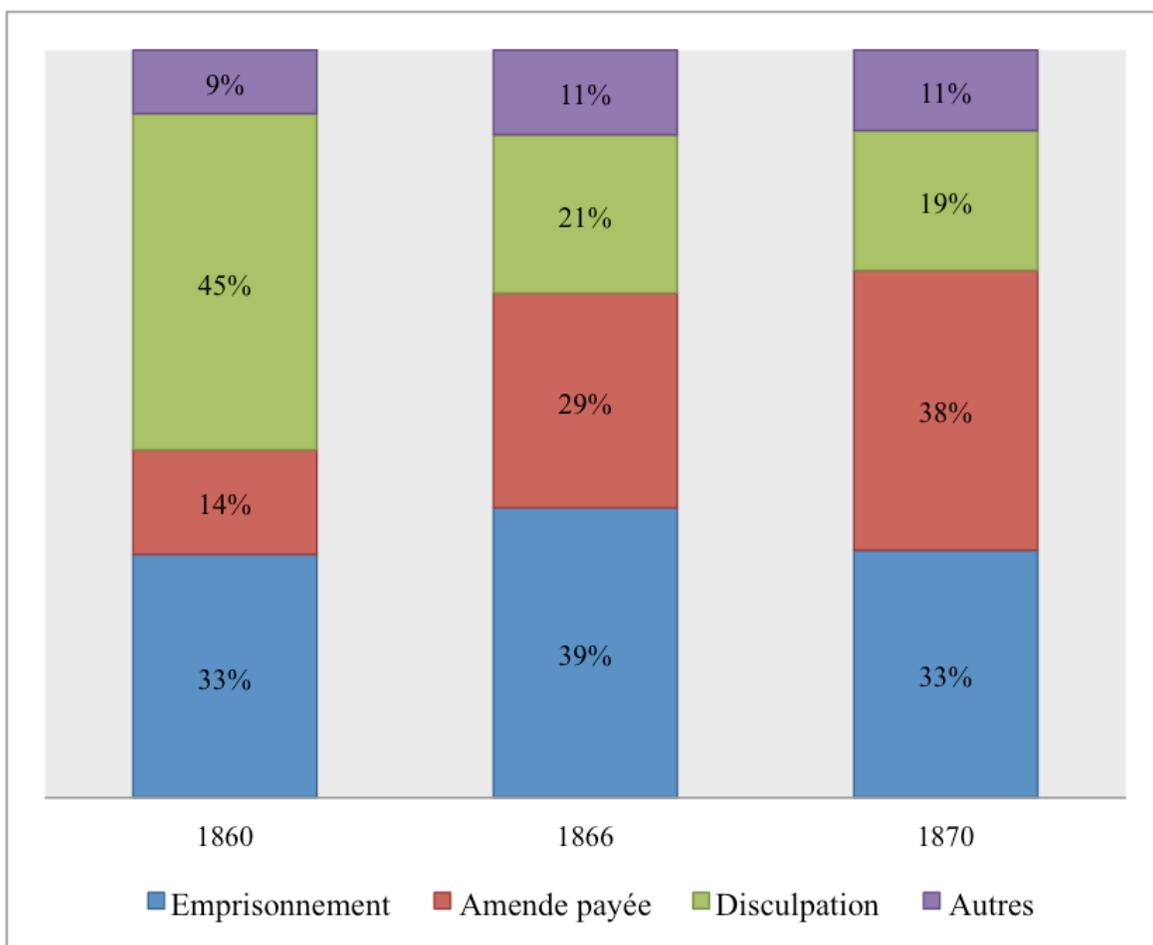
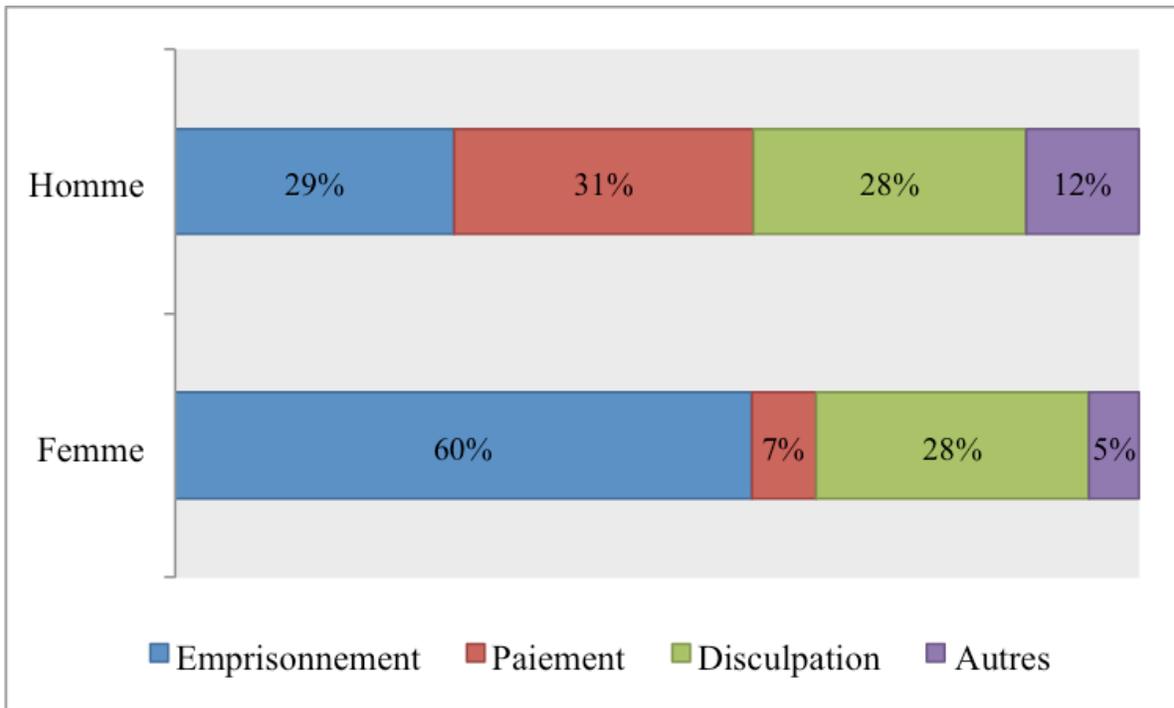


Figure 9: Le jugement et la peine selon le sexe, 1860, 1866 et 1870 (%)



Chez les hommes, l'emprisonnement, le paiement de l'amende et la disculpation sont pratiquement à parts égales (30 %) comme l'illustre la figure 9. La situation est bien différente chez les femmes : l'emprisonnement représente près de 60 % des causes tandis que le paiement des amendes est plutôt rare, soit moins de 7 %. Tel que démontré, la majorité des femmes arrêtées, excluant les confessions volontaires, est condamnée pour de longs séjours en prison. C'est pourquoi il faut remettre en perspective le haut taux d'emprisonnement féminin, considérant qu'une partie des causes féminines s'apparente aux confessions volontaires. Notons cependant une dimension similaire pour les deux sexes : le taux de disculpation est égal (28 %). Les hommes et les femmes arrêtés pour désordre semblent jouir de la même clémence devant la justice.

Par l'étude des peines et des résultats finaux du processus judiciaire, on constate que ce ne sont pas toutes les arrestations qui mènent à l'incarcération. Une nette différence entre les sexes existe concernant la manière dont la peine est appliquée, puisque les femmes sont majoritairement incarcérées et les hommes sont plus enclins à payer l'amende. La justice se veut être la même pour tous, mais les moyens d'y faire face ne sont pas les mêmes pour

chacun. On constate néanmoins que la justice ordinaire fait preuve d'une très grande uniformité quand il s'agit de disculpation. Cela nous renvoie à la question des rapports sociaux de sexe, lesquels sont un phénomène structurel et systémique présent au cœur même des institutions. Le système judiciaire n'y fait pas exception.

Après avoir identifié les principaux facteurs d'arrestations et les peines encourues, nous aborderons la question des arrestations selon leur répartition géographique et la nature du désordre qu'on y retrouve. Cette démarche a comme objectif de situer le désordre dans le quartier portuaire par rapport au reste de la ville.

2.5 La distribution géographique des arrestations

Dans le chapitre premier, nous avons abordé les quartiers et leurs caractéristiques socio-ethniques selon une perspective portuaire. Dans cette partie, nous nous réfèrerons également à la figure 1 pour étudier la distribution géographique des arrestations. Dans quelle mesure le quartier portuaire est « plus désordonné » par rapport à d'autres quartiers de la ville? Certes, il est question de mesurer l'intensité du nombre d'arrestations selon le lieu, mais également de déterminer la nature des offenses qui y sont commises. Pour situer le lecteur, la liste utilisée pour les noms des rues et des lieux de la cité de Québec est associée à l'Annexe 1.

2.5.1 Les « haut-lieux »

Tout d'abord, le quartier portuaire comprend des « haut-lieux » où s'effectuent de manière plus marquée les arrestations. Les registres d'arrestation mentionnent le plus souvent le nom de la rue, mais on trouve également des lieux variés qui marquent la géographie naturelle de la ville, la circulation des populations entre les différents quartiers et la concentration dans certains haut-lieux de sociabilités. Par exemple, les côtes sont des jonctions entre les quartiers fortifiés de la Haute-Ville et le quartier portuaire⁶⁶. D'autres

⁶⁶ *Doghill, Cotton Hill, Esplanade Hill, St. Geneviève Hill, Bonner's Hill et Canoterie Hill*. Registres des actions pénales, Série FF (Recorder), 2FF. Archives de la ville de Québec.

lieux, comme les portes Prescott, St-Jean et Dauphine, marquent également la transition entre la ville *in muros* et son extension *extra muros*. À propos de l'espace portuaire à proprement parler, les quais représentent également un espace flou pour la juridiction municipale, avec un statut particulièrement ambigu lorsque vient le moment de départager la juridiction de la police municipale et celle de la police riveraine.

Sur l'ensemble des causes pour désordre, près de 75 % sont associées à un lieu. Or, en excluant les confessions volontaires, il s'agit plutôt de 93 % qui sont localisables⁶⁷. À partir de ces données, nous avons répertorié 214 lieux de désordre, parmi lesquels figurent plusieurs « haut-lieux » dont la récurrence est notable tout au long de la période étudiée.

Toutes années confondues, la rue Champlain se démarque en intensité, suivie par Saint-Jean et Saint-Louis, qui sont également des artères majeures dans la ville. Pour le quartier Saint-Roch, la rue Saint-Joseph est bien la seule artère à se hisser au classement. Ce sont plutôt des artères secondaires comme Sainte-Ursule, Cul-de-Sac, Craig et Sainte-Geneviève qui figurent aux autres rangs. Le plus remarquable est que, pour l'ensemble de l'échantillon, six lieux sur dix proviennent du quartier portuaire. Plus encore, deux d'entre eux sont des marchés, Champlain et Finlay. L'observation de ces haut-lieux donne une idée générale de la concentration des arrestations pour désordre. Mais qu'en est-il de leur répartition globale dans les différents quartiers de la ville de Québec?

⁶⁷ Sur 6 137 arrestations, 4 603 sont associées à un lieu d'arrestation. Sur les 1 535 arrestations sans localisation, près de 79% sont des confessions volontaires (N=1 211). Si on soustrait les 1 211 confessions volontaires, ce sont 4 927 arrestations «réelles». Notre échantillon contient près de 93% (N=4 603) de lieux connus, contre 7% (N=324) de lieux non connus. Les lieux d'arrestation répertoriés (N=4 603) sont très représentatifs des arrestations réellement effectuées et jugés par la cour du Recorder.

Tableau 8: Classement des dix lieux les plus « désordonnés » selon l'occurrence dans les registres d'arrestations de la Cour du Recorder (1860, 1866, 1870)

	1860		1866		1870		Total ⁶⁸	
1	Champlain	225	Champlain	148	Saint-Jean	150	Champlain	488
2	Saint-Jean	92	Saint-Jean	145	Champlain	115	Saint-Jean	387
3	Saint-Louis	80	Saint-Louis	101	Saint-Paul	99	Saint-Louis	214
4	Saint-Pierre	77	Saint-Joseph	82	Craig	70	Saint-Paul	207
5	Marché Champlain	55	Marché Champlain	77	Saint-Joseph	62	Saint-Pierre	183
6	Marché Finlay	53	Saint-Pierre	61	Marché Champlain	46	Marché Champlain	178
7	Saint-Paul	48	Saint-Paul	60	Saint-Pierre	45	Saint-Joseph	177
8	Sainte-Ursule	46	Saint-Augustin	51	Sainte-Genève	35	Craig	137
9	Cul-de-Sac	45	Cul-de-Sac	46	Saint-Louis	33	Marché Finlay	124
10	Artillerie	34	Craig	42	Marché Finlay	32	Cul-de-Sac	117

2.5.2 Les quartiers

Sur les arrestations localisables, 1 787 sur 4 561 sont situées dans le quartier portuaire. Cela représente 39% des arrestations pour désordre dans l'ensemble de la ville pour les années à l'étude. Le quartier portuaire est le plus désordonné en termes de volume d'arrestations, mais est-ce que les individus qui y sont arrêtés sont plus « désordonnés » qu'ailleurs? Par exemple, sont-ils plus ivres ou plus violents que ceux arrêtés dans les autres quartiers? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons observé les facteurs d'arrestation par quartier. D'abord, comme l'illustre la figure 10, les facteurs d'arrestation sont plutôt similaires d'un quartier à l'autre. Un fait notable est que le facteur de l'ivresse est semblable partout, qu'on étudie le quartier portuaire, Saint-Baptiste ou Palais⁶⁹. Nous sommes arrivés à des résultats similaires en comparant le quartier portuaire à l'ensemble des autres quartiers non-portuaires, ainsi que la Basse-Ville à la Haute-Ville. Nous

⁶⁸ Les trois années confondues.

⁶⁹ Tous quartiers confondus, la proportion d'arrestations pour ivresse se situe entre 61% et 73%. Le facteur d'ivresse est de 73% dans le quartier portuaire, et de 69% dans Palais et Saint-Jean-Baptiste.

concluons que les facteurs d'arrestations sont uniformes à travers les quartiers et ne semblent pas être influencés par le clivage social.

Nous avons également étudié la répartition du nombre d'arrestations selon les quartiers et leur évolution pendant la période. Telles que définies dans le chapitre 1, les différentes zones du quartier portuaire en font un ensemble qui est loin d'être uniforme, surtout lorsqu'on observe la concentration du nombre d'arrestations. La partie traditionnelle du port (QP3) faisant face au fleuve est le principal foyer de désordre du quartier portuaire, comptant près des trois quarts de ses arrestations. Le désordre dans la nouvelle partie portuaire (QP2) demeure en croissance, ce qui concorde avec l'idée que cet espace se développe au cours de la période étudiée, gagnant en fréquentation et du même coup en désordre⁷⁰. Les populations liées aux activités économiques du port se concentrent vraisemblablement dans le quartier portuaire, mais pouvaient-elles aller « faire la fête » ailleurs que dans ce secteur? Des indices nous autorisent à penser que le « désordre portuaire » ne s'est pas restreint aux limites formelles du quartier. En ce sens, la mobilité des groupes qui causent le désordre est un critère essentiel dans l'étude de la répartition des arrestations à travers la ville.

⁷⁰ À cet égard, on constate une croissance similaire dans Saint-Roch : le nombre d'arrestations double en une décennie.

Figure 10: Facteurs d'arrestations selon les quartiers, 1860, 1866, 1870 (%)

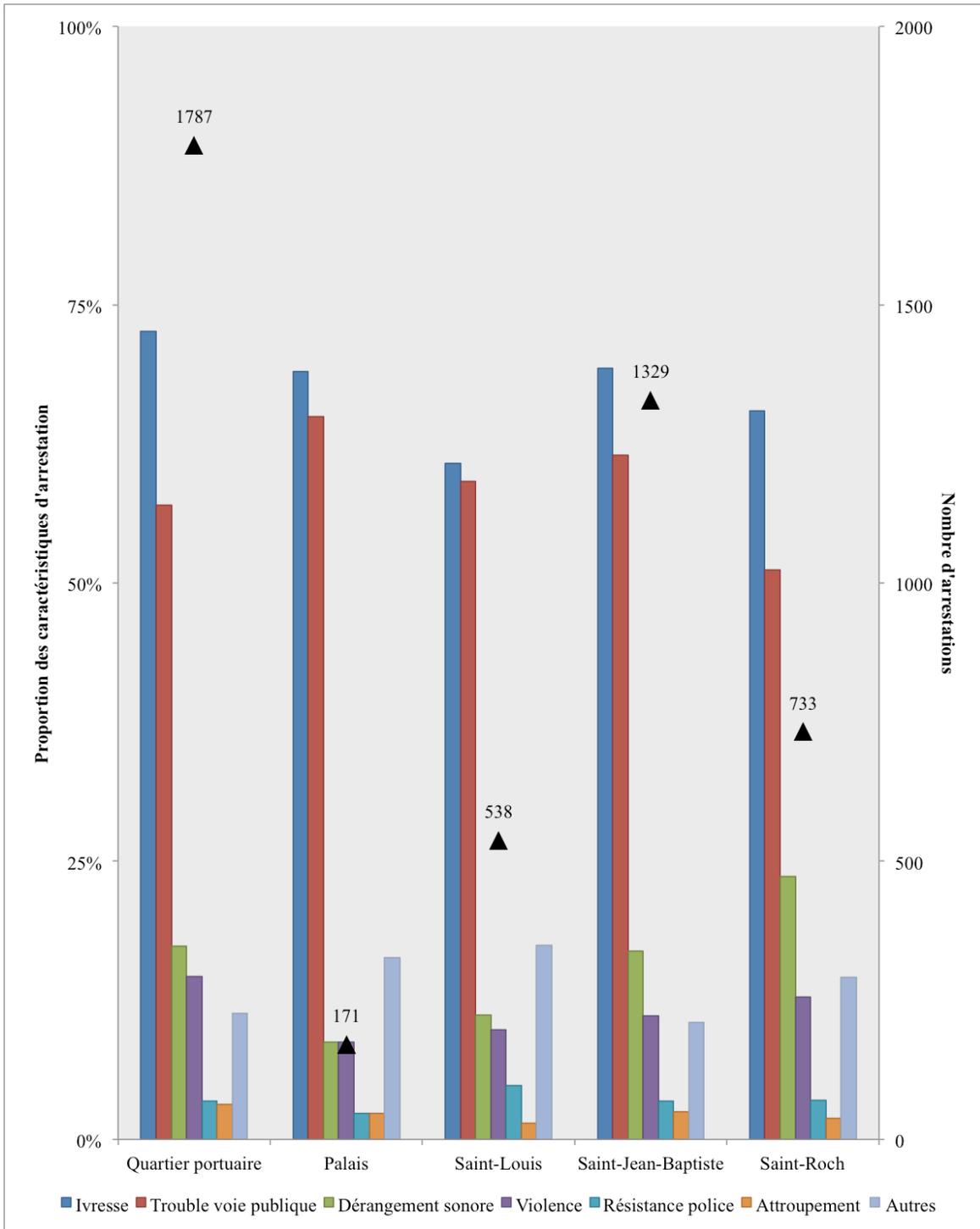
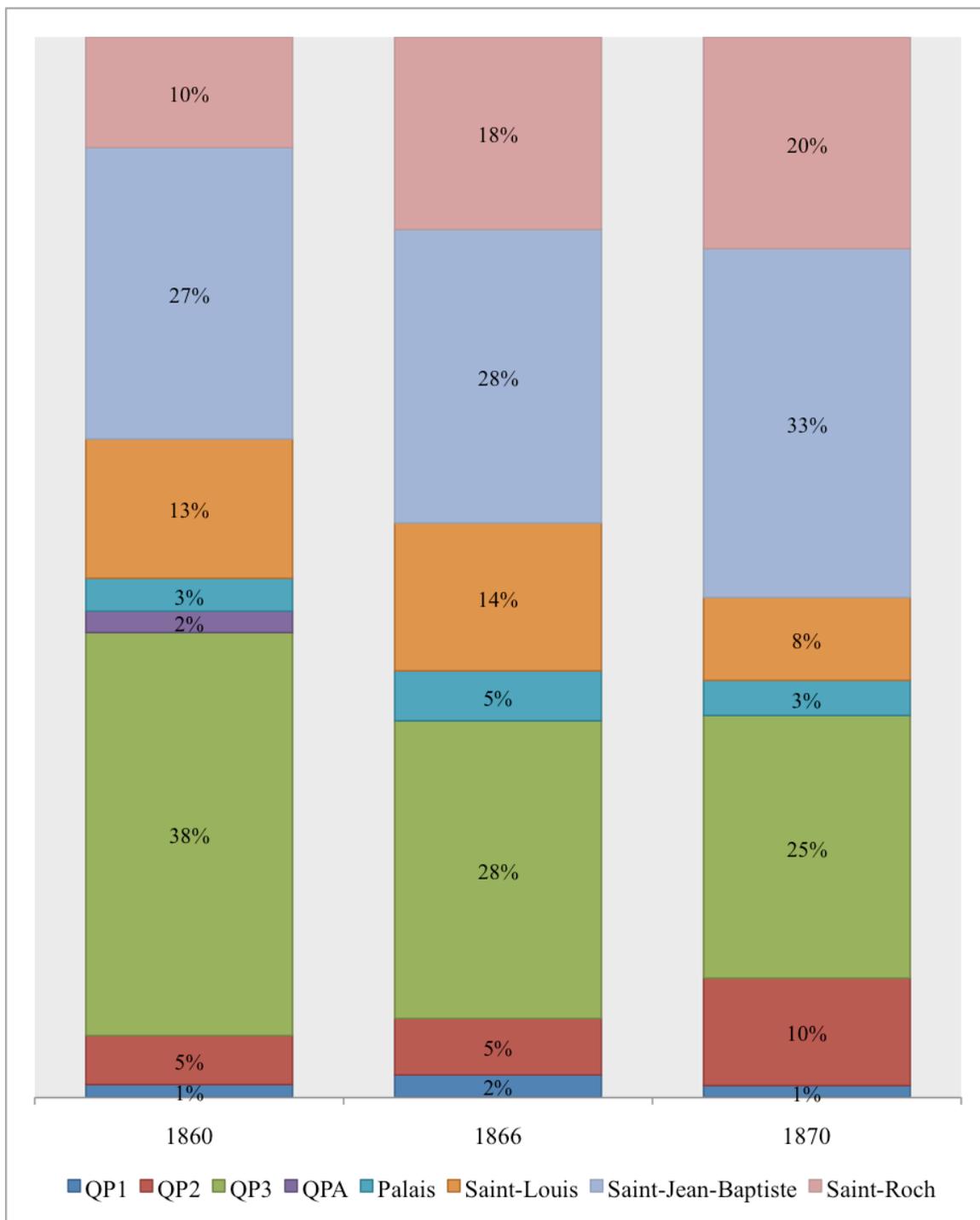


Figure 11: Répartition des arrestations dans la ville, selon les quartiers 1860, 1866, 1870 (%)



Comme l'illustre la figure 11, les quartiers de la Haute-Ville sociale⁷¹ (Palais et Saint-Louis) ne représentent que 12 % à 19 % des arrestations totales. Ces quartiers se distinguent par la concentration des élites politiques et économiques. Leurs volumes d'arrestations sont largement inférieurs à ceux des quartiers populaires. C'est particulièrement le cas de Palais, qui représente moins de 5 % des arrestations annuelles. Les quartiers des élites sont peut-être plus surveillés, ou tout simplement inintéressants pour des individus qui souhaitent faire la fête. Dans une perspective où c'est à partir du port qu'émanent des populations susceptibles d'être arrêtées, on observe une certaine « imperméabilité » de ces deux secteurs, mêmes s'ils sont limitrophes au quartier portuaire.

Ensuite, bien que le quartier portuaire soit le plus important foyer de désordre, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch sont également des quartiers significativement désordonnés, représentant respectivement près de 33 % et 20 % des arrestations en 1870. Évidemment, la création de nouveaux postes de police⁷² dans ces deux quartiers pendant la période étudiée présume d'une surveillance accrue de ces secteurs. Le nombre d'arrestations a-t-il augmenté par cette plus grande présence policière, ou bien le désordre qui y régnait nécessitait-il l'implantation de poste dans ces quartiers? Cette piste a été effleurée par Louis Turcotte, mais la difficulté à situer précisément le lieu d'arrestation sur la rue rend la tâche complexe⁷³.

Il appert que la répartition des arrestations pour désordre vient confirmer l'influence de la ségrégation socio-spatiale entre la Haute-Ville des élites et la Basse-Ville populaire sur le désordre. Le cas de Saint-Jean-Baptiste montre que le désordre ne se limite pas à la Basse-Ville physique : il est bien plus généralement associé aux quartiers populaires. Dans la partie suivante, nous étudierons l'ensemble des quartiers selon l'appartenance ethnolinguistique des individus arrêtés. Cela nous permettra de mieux définir, parmi

⁷¹ Pour notre étude, nous avons établi une différence entre la Haute-Ville géographique et la Haute-Ville sociale. L'ensemble géographique comprend Palais, Saint-Louis et Saint-Jean-Baptiste. Cependant, puisque Saint-Jean-Baptiste est un quartier populaire, la Haute-Ville sociale comprend uniquement Palais et Saint-Louis.

⁷² Nous avons comparé la répartition géographique et le nombre de postes de police en 1858 et en 1871. Fyson, « Police, élites et espace public ».

⁷³ Pour les résultats de Turcotte, voir « Distribution géographique des conflits: un aperçu » au deuxième chapitre. Turcotte, « Les conflits entre policiers », p. 51-52.

l'ensemble des arrêtés, lesquels sont les plus susceptibles d'être issus des populations de passage.

2.6 L'identité ethnolinguistique des individus arrêtés pour désordre

Nous avons déterminé que près de 80 % des arrestations pour désordre sont attribuables aux hommes. Comment déterminer, parmi ces hommes, ceux qui sont susceptibles d'appartenir aux populations de passage? L'aspect linguistique nous permet à cette étape d'identifier, parmi les principaux groupes linguistiques de la ville, en l'occurrence les anglophones et les francophones, lequel est le plus désordonné.

En 1844, la communauté anglophone installée dans la ville⁷⁴ représente près de 43 % de la population. Cette proportion diminue à moins de 32 % en 1871⁷⁵. Pendant la période étudiée, la population anglophone gonfle temporairement pendant la saison de navigation, notamment parce que la majorité des immigrants de passage et des marins transitant par le port de Québec provient du Royaume-Uni⁷⁶.

Pour les années étudiées, les causes impliquant des anglophones constituent près de 66 % de notre corpus⁷⁷. Comme le montre la figure 12, plus du trois quarts des individus comparissant devant le Recorder en 1860 sont anglophones⁷⁸. Cependant, cette prépondérance diminue au cours la période, laissant place à une plus grande proportion de francophones. Cette baisse peut être attribuable à la diminution de la présence anglophone dans la ville à partir du début des années 1870. Comme le souligne Vallières, il s'agit du « signe précurseur d'un exode de la minorité britannique de Québec, lié aux conséquences

⁷⁴ Au XIX^e siècle, l'immigration à Québec est très majoritairement anglophone. Provenant des îles britanniques, des autres colonies d'Amérique du Nord et des États-Unis, très peu d'immigrants d'autres origines s'établissent à Québec à cette période. Selon Vallières, malgré le passage d'Allemands et ensuite de Scandinaves dans les années 1860, les communautés non britanniques à s'installer sont toujours inférieures à 500 personnes, soit environ 1% de la population. Vallières *et al.*, *Histoire de Québec*, p. 699.

⁷⁵ Vallières *et al.*, *Histoire de Québec*, p. 699.

⁷⁶ La majorité des navires trans-océaniques (90%) en partance du port de Québec avaient comme destination le Royaume-Uni. Fingard, « Those Crimps of Hell », p. 327; Pour un ouvrage sur la marine marchande au Canada, nous nous référons à Sager, *Seafaring Labour*.

⁷⁷ À noter que nous avons pris en compte les confessions volontaires.

⁷⁸ La prépondérance des causes anglophones passe de 77% en 1860 à 58% en 1870.

du départ de l'armée britannique, de la Capitale pour Ottawa et des pertes d'emplois dans le commerce du bois et le transport maritime⁷⁹ ».

Sur une décennie, on constate les effets du ralentissement de l'économie portuaire sur le nombre d'arrestations d'anglophones. En août 1860, les arrestations d'anglophones représentent près de 83 %, tandis qu'une décennie plus tard à la même période, elles ne comptent que pour 56 % (voir figure 12). Par ailleurs, on compte quelques dizaines d'arrestations d'allophones chaque année⁸⁰. Le plus grand nombre est répertorié en 1860⁸¹, notamment pendant la saison de navigation. Même timide, la présence d'allophones témoigne de l'influence du contexte portuaire « cosmopolite » sur les arrestations.

Entre les anglophones, les francophones et les allophones, quel groupe se montre le plus désordonné dans la ville de Québec? En nombre absolu, les arrestations d'anglophones représentent le double de celles des francophones⁸². Par contre, en observant uniquement les facteurs d'arrestations des trois groupes, nous obtenons des résultats très similaires chez les hommes⁸³. Notamment, le facteur d'arrestation « Ivresse » est presque identique entre les groupes, soit entre 58 et 62 %⁸⁴.

Ces résultats furent également similaires quand nous avons comparé les hommes irlandais et les hommes non-irlandais. Avec un croisement des données des registres de la prison, nous avons identifié 352 hommes d'origine irlandaise présumée. Les résultats sont presque

⁷⁹ Le groupe irlandais est celui qui subit le plus abruptement la diminution : avec ses descendants, il forme près de 30% de la population de 1844 à 1861, mais n'en représente plus que 22 % en 1871. Vallières *et al.*, *Histoire de Québec*, p. 699.

⁸⁰ Des personnes arrêtées dont le nom de famille n'était à consonance ni anglophone ni francophone, on répertorie 31 individus en 1860, 90 en 1866 et 45 en 1870. Ils représentent annuellement entre 2 et 4% des arrestations.

⁸¹ On observe le même phénomène en 1860 et 1870, mais en plus faible intensité.

⁸² En 1860, les arrestations d'anglophones sont trois fois plus nombreuses que celles des francophones. En 1866, cette proportion chute au double.

⁸³ Dans cette partie, nous avons exclu les femmes. Tel que montré précédemment dans le chapitre 2, si on exclut les confessions volontaires, les femmes représentent 20% des arrestations de notre échantillon. Plus de la moitié d'entre elles vont en prison, et dans celles qui sont emprisonnées, les trois quarts obtiennent un mois de prison. Donc, même si les femmes représentent 20% des arrestations, la moitié des causes s'apparente à de la confession volontaire. Nous les avons exclues parce que qu'elles représentaient un biais important et afin de nous concentrer sur les facteurs d'arrestation dans la rue.

⁸⁴ Toutes années confondues, le facteur « Ivresse » chez les hommes représente 61,2% chez les anglophones, 58,2% chez les francophones et 61,9% chez les allophones.

identiques entre les hommes identifiés d'origine irlandaise ou les hommes non-irlandais, notamment pour les facteurs « Ivresse » et « Trouble de la voie publique »⁸⁵. On note des résultats similaires pour les facteurs de violence, de dérangement sonore ou de résistance à la police. Donc, par rapport au stéréotype de la « tendance à l'ivrognerie » chez les Irlandais à l'époque victorienne⁸⁶, notre étude sur Québec montre que l'ivresse ne semble pas un critère d'arrestation propre à l'appartenance ethnique.

Mentionnons également la comparution de gens de couleur, notamment de Noirs (« Negro »), de Métis (« Half-Indian ») et d'Autochtones (« Indiens ») devant le Recorder. Au milieu du XIX^e siècle, ce sont les groupes les plus sévèrement jugés et marginalisés, puisque discriminés selon les principes de « races ». Dans la presse de Québec, les discours bourgeois entretiennent des perceptions négatives à l'endroit des gens de couleur, notamment à propos de leur caractère « violent »⁸⁷. À propos des minorités et de la justice, Fyson souligne que les Noirs et les Autochtones apparaissent très rarement dans les archives judiciaires et pénales de Québec au XIX^e siècle⁸⁸. Pour notre échantillon, nous notons simplement que la majorité de ces arrestations sont relatives aux facteurs « Ivresse » ou « Trouble de la voie publique »⁸⁹. Ce groupe est exclusivement masculin et près de la moitié est arrêtée dans le quartier portuaire⁹⁰. D'ailleurs, la plupart d'entre eux sont de passage, que ce soit pour le travail ou parce qu'ils proviennent d'une autre ville⁹¹.

⁸⁵ La population masculine totale de notre échantillon est de 4 330 hommes. Nous avons déterminé un groupe de 352 hommes irlandais et un autre de 3 978 hommes non-irlandais. Le facteur d'ivresse est de 60,5% chez les hommes irlandais et de 60,0% chez les hommes non-irlandais. Le facteur « Trouble voie publique » est de 48,9 % chez les hommes irlandais et de 47,8% chez les hommes non-irlandais.

⁸⁶ Swift, « Behaving Badly? », p. 107-125; Elizabeth Malcolm, *Ireland Sober, Ireland Free: Drink and Temperance in Nineteenth Century Ireland*, Syracuse, Syracuse University Press, 1986, 363 p.; Beckingham, « The Irish Question », p. 125-144.

⁸⁷ D'Amico, « La perception des marginaux », p. 53-55.

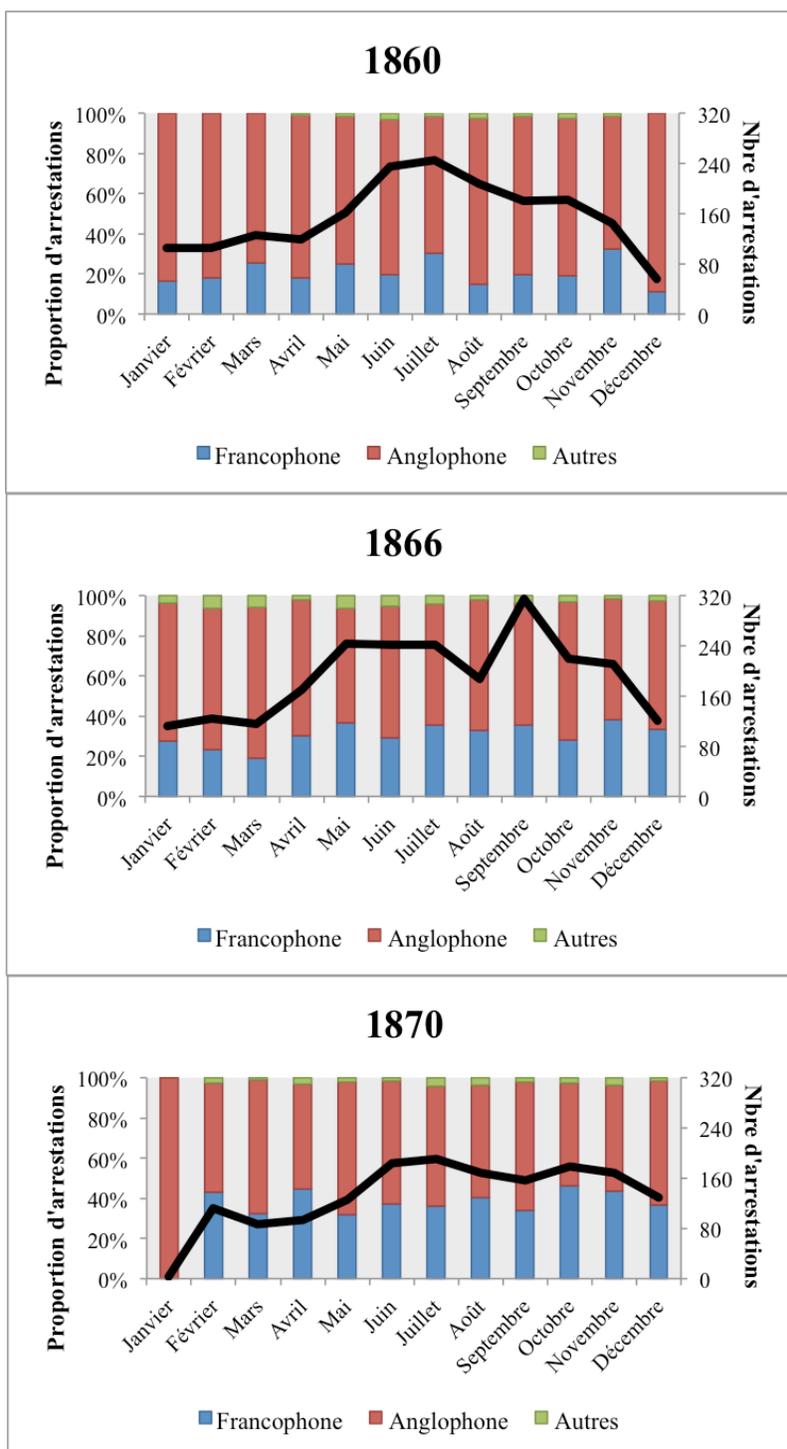
⁸⁸ Entre 1820 et 1870, il a répertorié moins d'une centaine de prisonniers autochtones et plus d'une centaine de causes qui les impliquent devant les tribunaux. Fyson, « Minority Groups », p. 284.

⁸⁹ Nous avons répertorié 17 arrestations sur 24 en lien avec ces deux facteurs.

⁹⁰ Il s'agit de 15 arrestations sur 24 qui sont localisées dans le quartier portuaire. On en compte quatre dans Saint-Roch et deux dans Saint-Jean-Baptiste.

⁹¹ Nous avons compté quatre marins, un « runaway slave » et un « by town ». D'autres proviennent de Pointe Levy, du Saguenay, de l'Isle Verte, de Miramichi et de Jamaïque.

Figure 12: Évolution mensuelle des arrestations selon l'appartenance ethnolinguistique, 1860, 1866 et 1870 (%)⁹²



⁹² En janvier 1870, les anglophones représentent 100% des personnes arrêtées: une proportion non significative puisque cela ne représente que trois individus.

Tableau 9: Origine ethnique de la population selon les quartiers en 1871 (%)⁹³

	<i>Française</i>	<i>Irlandaise</i>	<i>Anglaise</i>	<i>Écossaise</i>	<i>Autres</i>
<i>Basse-Ville</i>	39,3	51,5	4,6	3,4	1,1
<i>Champlain</i>	21,7	72,2	3,2	2,7	0,3
<i>Saint-Pierre</i>	58,5	29,0	6,1	4,3	2,1
<i>Haute-Ville</i>	44,7	24,6	19,3	9,2	2,2
<i>Palais</i>	51,5	24,4	13,1	8,9	2,1
<i>Saint-Louis</i>	38,9	24,9	24,5	9,4	2,3
<i>Saint-Jean</i>	61,5	25,7	8,8	3,2	0,8
<i>Saint-Jean</i>	86,2	7,1	4,9	1,3	0,5
<i>Montcalm</i>	43,5	38,6	12,0	4,6	1,4
<i>Banlieue</i>	40,3	43,7	11,2	4,7	0,2
<i>Saint-Roch</i>	85,5	8,2	3,5	1,9	1,0
<i>Saint-Roch</i>	84,0	10,6	3,0	1,3	1,0
<i>Jacques-Cartier</i>	85,5	7,4	4,4	1,9	0,7
<i>St. Roch sud</i>	92,2	4,2	1,6	1,0	1,0
<i>St. Roch nord</i>	66,1	18,4	8,2	5,7	1,6
<i>Total</i>	68,5	20,7	6,7	3,1	1,1

Après avoir identifié les facteurs d'arrestations des groupes ethnolinguistiques, comment établir qu'ils sont bien associés au contexte portuaire⁹⁴? Est-ce que le désordre des groupes de passage se limitait uniquement à l'espace portuaire? Dans le cas contraire, le phénomène se manifestait-il de manière uniforme dans le reste de la ville? L'étude de l'appartenance ethnolinguistique des individus arrêtés selon les quartiers donne quelques pistes à ce sujet.

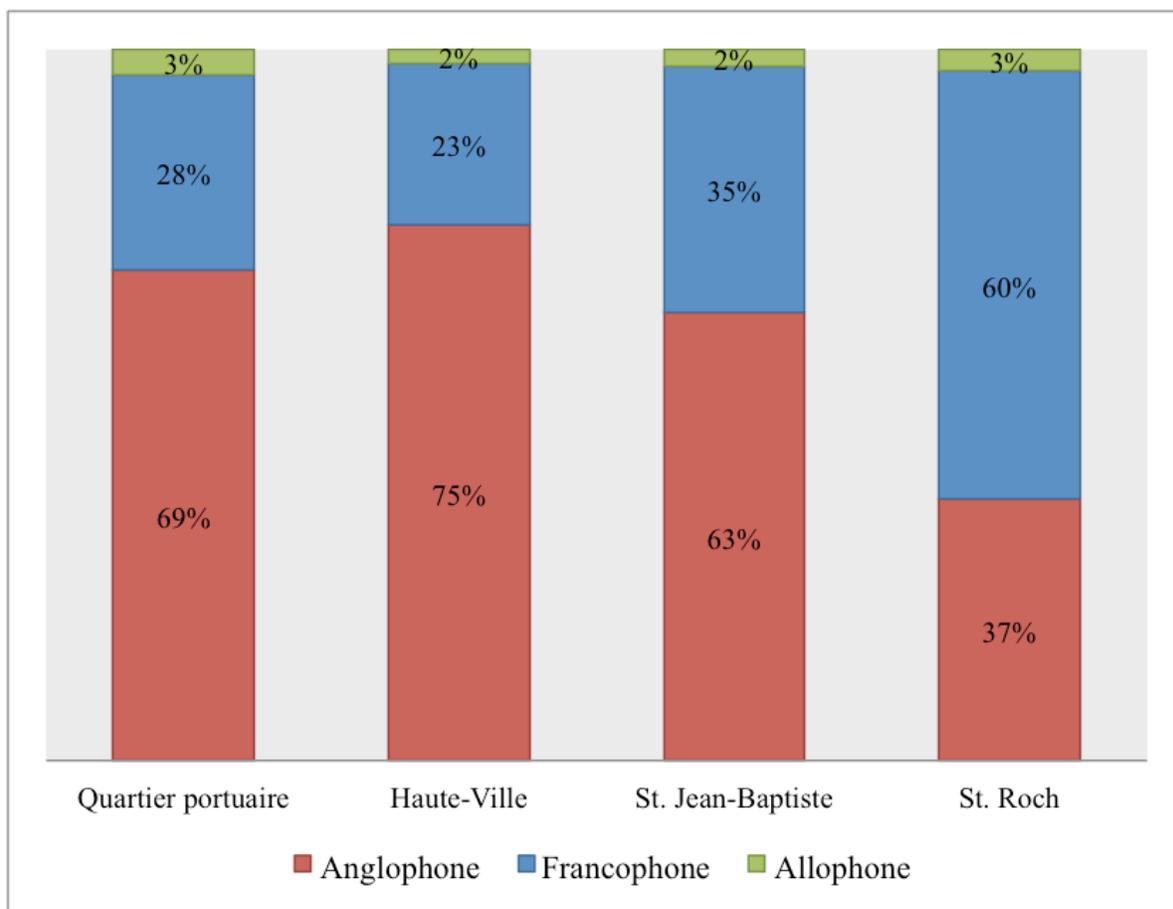
Le tableau 9 illustre l'appartenance ethnique des résidents selon les quartiers, et cela nous donne un aperçu de la répartition entre francophones et anglophones. Tel que montré dans le chapitre 1, les anglophones représentent près de 40 % de la population en 1851 et

⁹³ Recensement de 1871 dans Hare *et al.*, *Histoire de la ville*, p. 328.

⁹⁴ Les arrestations dans le quartier portuaire représentent 45,8% en 1860, 35,5% en 1866 et 35,9% en 1870.

environ 30 % en 1871⁹⁵. Or, ils représentent 77 % des arrestations pour désordre en 1860 et 58 % en 1870. Certes, les arrestations d’anglophones sont surreprésentées par rapport à leur poids démographique, mais est-ce le cas pour tous les quartiers de la ville?

Figure 13: Origine ethnique des individus arrêtés selon les quartiers, tous sexes confondus, 1860, 1866 et 1870 (%)



Telles qu’exposées dans la figure 13, les arrestations d’anglophones sont majoritaires dans le quartier portuaire (69%), celui de la Haute-Ville (75%) et celui de Saint-Jean-Baptiste (63%). Le seul quartier à compter majoritairement des arrestations francophones est Saint-Roch dans une proportion de 60 %. Or, la population locale du quartier portuaire comporte près de 40 % de francophones et 60 % d’anglophones (voir tableau 9). En d’autres termes, les arrestations d’anglophones y sont surreprésentées de 10 % par rapport à leur poids

⁹⁵ St-Hilaire et Marcoux, « Le ralentissement », p. 172.

démographique. Cette surreprésentation d'arrestations d'anglophones est moindre que celle de Saint-Jean-Baptiste ou de Saint-Roch.

Les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch sont, comme le quartier portuaire, des secteurs populaires. Or, ils sont à forte majorité francophone (85 %) ⁹⁶. Dans le premier, les arrestations d'anglophones s'élèvent à 63 %, comparativement au second où elles atteignent à peine 37 %. En d'autres termes, les 15 % d'anglophones qui résident dans Saint-Jean-Baptiste sont davantage surreprésentés que dans Saint-Roch, et même que dans tous autres quartiers de la ville.

Comme nous l'avons déterminé dans la partie sur la répartition homme/femme dans les arrestations, la grande majorité de celles-ci sont masculines (voir tableau 7). Donc, comment expliquer qu'autant d'hommes anglophones sont arrêtés dans Saint-Jean-Baptiste? Nous avons d'abord tenté de vérifier s'il aurait pu s'agir d'hommes d'origine irlandaise, mais nous en sommes arrivée à la conclusion qu'il ne semble pas avoir une plus forte proportion d'arrestations d'Irlandais dans ce quartier que dans tout autre quartier ⁹⁷. Donc, à moins qu'on considère que les 15 % d'anglophones locaux dans Saint-Jean-Baptiste aient été plus fréquemment arrêtés pour désordre, pourrait-il s'agir plutôt d'anglophones issus des populations de passage?

En somme, la surreprésentation des arrestations d'anglophones s'étend à l'ensemble de la ville, et s'observe dans tous les quartiers. Les quartiers populaires, anglophones et francophones, demeurent, comme il fallait s'y attendre, les plus désordonnés ⁹⁸. Il demeure

⁹⁶ Pour les données démographiques sur Saint-Jean-Baptiste, nous incluons seulement le faubourg Saint-Jean, qui est un quartier populaire, et nous excluons Montcalm et sa banlieue. Nous n'avons identifié presque aucun cas d'arrestations dans Montcalm, il s'agit d'un quartier d'élites qui ne partage pas les mêmes caractéristiques que le faubourg Saint-Jean. Pour Saint-Roch, la proportion d'anglophones et de francophones est similaire entre les sous-quartiers Saint-Roch, Jacques-Cartier, Saint-Roch sud et Saint-Roch nord. Hare *et al.*, *Histoire de la ville*, p. 328.

⁹⁷ À noter que nos résultats sont présentés à titre indicatif puisque notre échantillon d'hommes identifiés comme irlandais (231 individus) est somme toute minime par rapport au total des hommes dont on connaît le lieu d'arrestation (3434 individus). En répartissant les arrestations par quartier et selon l'appartenance linguistique, nous avons identifié 8,5% d'hommes irlandais dans la Haute-Ville (Saint-Louis et Palais), 8,8% dans le quartier portuaire, 4,1% dans Saint-Jean-Baptiste et 1,4% dans Saint-Roch.

⁹⁸ De nombreux historiens ont souligné à propos des liens entre les classes populaires, l'immigration et la criminalité. Fyson, *Magistrats, police et société*; Fingard, *The Dark Side*; Turcotte, « Les conflits entre

que globalement, la ségrégation socio-spatiale influence la répartition des arrestations, notamment entre la Haute-Ville et la Basse-Ville. Le désordre ne se limite pas à la « Basse-Ville » physique, il s'incarne davantage dans la « Basse-Ville » sociale.

Néanmoins, cette enquête nous donne non seulement des pistes quant à la perméabilité au désordre de certains quartiers, comme Saint-Jean-Baptiste, mais à l'inverse, l'imperméabilité relative d'autres, comme Saint-Roch. Notre étude comporte des questionnements auxquels la démographie locale n'apporte que des réponses parcellaires, comme dans le cas de Saint-Jean-Baptiste⁹⁹.

2.7 Conclusion

De toute évidence, le contexte portuaire amplifie la répression du désordre dans la ville de Québec au milieu du XIX^e siècle. D'abord, on observe l'impact du facteur saisonnier sur l'intensité des arrestations pendant les mois de navigation. Cette intensification s'étend à l'ensemble des quartiers de la cité, mais l'épicentre demeure le quartier portuaire. À partir de ce portrait sommaire, nous avons étayé la manière dont cette répression évolue à travers la période étudiée et l'espace de cette ville portuaire.

La nature du désordre nous apparaît aujourd'hui beaucoup plus complexe que la couche sommaire présentée dans les registres officiels. En réalité, nous sommes loin d'un bloc monolithique où se confondent toutes les arrestations associées à la petite criminalité. Au-delà du « fourre-tout » administratif, la confession volontaire incarne selon nous une strate distincte, tout en faisant partie intégrante du phénomène du désordre.

policiers »; Dicaire, « Police et société »; D'Amico, « La perception des marginaux »; John C. Schneider, « Public Order and the Geography of the City Crime, Violence, and the Police in Detroit, 1845–1875 », *Journal of Urban History*, 4, 2 (1978), p. 183-208.

⁹⁹ Les données issues des registres d'arrestations ne permettaient pas de localiser à quel endroit sur la rue se produisait l'arrestation. Cela implique de classer des rues chevauchant parfois plusieurs quartiers à un seul quartier. C'est le cas pour la rue Saint-Jean-Baptiste qui traversait le quartier Saint-Jean-Baptiste et dont une section était située à l'intérieur des murs, donc également dans les quartiers Palais et Saint-Louis. À cet égard, nous avons fait le choix d'associer la rue au quartier dont la section était la plus longue.

Par l'étude de la confession volontaire, il nous a été possible d'établir que même si les femmes composaient une minorité des arrestations sur la rue, leur part dans le désordre était nécessairement inférieure à ce qui est répertorié. Ainsi, presque l'ensemble des arrestations est attribuable aux hommes, dont une grande majorité est composée d'anglophones.

Ces derniers sont surreprésentés par rapport à leur poids démographique dans la ville, et ce, de manière semblable dans tous les quartiers de Québec hormis Saint-Roch. Contrairement à ce que l'historiographie a retenu, le désordre ne se limitait pas seulement à la « Basse-Ville » physique et portuaire. En effet, ces hommes anglophones se font appréhender à l'extérieur de l'espace portuaire. Non loin derrière ce secteur, Saint-Jean-Baptiste constitue le second foyer de désordre dans la ville. Selon nous, il demeure prématuré d'affirmer que les arrestations de ces quartiers populaires soient causées par un désordre type. Elles pourraient aussi bien avoir été favorisées par d'autres éléments qui échappent aux cadres de cette étude, notamment par une surveillance policière marquée dans certains quartiers populaires.

Il reste que les effets du contexte portuaire sur le désordre semblent beaucoup plus mitigés que ce qui est présenté dans l'historiographie. Dans le troisième chapitre, nous explorerons la présence remarquée des marins comme source de désordre dans la ville. Plusieurs pistes nous mènent du côté des marins, une population masculine fortement composée d'anglophones. Nous aurons l'occasion de mesurer de manière tangible la répression subie par ce groupe, lequel est depuis bien longtemps associé au désordre dans la ville de Québec au milieu du XIX^e siècle.